

Commune de Veully-la-Poterie
19 rue de l'Eglise
02810 VEULLY-LA-POTERIE

VEULLY-LA-POTERIE, le 24 juillet 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

lundi 03 août 2026 à 19 heures 00
Salle de la mairie

Ordre du jour :

Présentation de Thomas SZPAK sur "Voisins Vigilants et Solidaires"

Approbation des Procès-Verbaux des séances du 28 avril 2026, du 26 mai 2026 et du 5 juin 2026

I. RAPPORTS, REPRÉSENTATIONS ET INFORMATIONS MUNICIPALES

1. Décisions du Maire : Information au Conseil Municipal sur les actions et décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui sont consenties (en application de l'article L.2122-22 du CGCT).

2. Intercommunalité : Retour et compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2026.

3. Point sur les Syndicats Intercommunaux : présentation par les délégués titulaires de l'actualité des syndicats où la commune est représentée :

- USESA - H. DAZARD
- USED A - N. CHEVALLIER
- SISC V - A. DEVRON et G. GAUTIER
- SIVU - M. CATHRIN
- Collège de Neuilly Saint-Front - C. PUMA

4. Point sur les Commissions Communales :

- Commission d'Appel d'Offres
- Commission Budget & Finances
- Commission Communication & Information

5. Point sur les Comités Consultatifs Extra-Municipaux :

- Cadre de vie & environnement
- Voirie, sécurité & réseaux
- Tourisme & patrimoine
- Solidarité & entraide

II. REGISTRE DES DELIBERATIONS

6. A voter par le conseil :

- Remboursement des dépenses faites par les élus pour la mairie
- Remise en état d'un poteau d'éclairage public rue de la mairie et l'église
- Demande de subventions concernant l'église durant la totalité du mandat
- Validation de la mise en place du réseau "Voisins Vigilants et Solidaires" et son coût
- Validation des travaux du mur de soutènement (déjà validé lors du budget)
- Retrait de la commune de Mareuil en Dôle du SIVU et adhésion des communes de Montigny Allier et Saint Gengoulph

III. CLÔTURE DE SÉANCE

7. Questions diverses.

Je vous rappelle que, conformément à la loi, si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, vous pouvez donner procuration à un autre conseiller municipal de votre choix. Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Je vous prie d'agréer, chères et chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Fabien CAUX

POUVOIR

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à de me représenter à la réunion convoquée pour le lundi 03 août 2026 à 19 heures 00, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous les votes et signer tous les documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

République Française

Département : AISNE - Arrondissement : Château-Thierry

Fait à, le